

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1852

présenté par

Mme Bonnivard, Mme Dalloz, M. Hetzel, M. Bazin, Mme Bazin-Malgras, M. Seitlinger,
M. Neuder, M. Cordier, M. Cinieri, M. Viry, M. Dubois, M. Bony, M. Bourgeaux, M. Dive,
Mme Anthoine, Mme Duby-Muller et M. Fabrice Brun

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Écologie, développement et mobilité durables »**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.